



Conditions générales

A l'ensemble des membres de la société (gymnastes et cours adultes)

- La société Féminine de Gymnastique des Eaux-Vives (SFGEV) se réserve le droit, après avertissement, d'exclure de façon provisoire ou définitive avec effet immédiat et sans indemnités tout membre ne respectant pas les présentes conditions générales. Notamment en cas de tenue non conforme, attitude nuisant au bon fonctionnement du club ou à sa réputation, non paiement de la cotisation.
- Les membres sont informés que le club ne peut d'aucune façon être tenu responsable des éventuels vols commis dans ses locaux.
- Les membres doivent posséder une assurance accident. Les membres de la société sont assurés de façon complémentaire auprès de la CAS (caisse d'assurances des sports)
- Afin d'assurer un parfait déroulement de nos cours, nous fixons, pour chacun d'entre eux, un nombre maximal de participants. Les places seront attribuées selon l'ancienneté et ensuite dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.
- Le membre s'engage à ne pas faire entrer dans le club des personnes non membres sans l'autorisation du responsable du cours.
- Chaque membre déclare vouloir adopter une attitude adéquate et respectueuse à l'égard des bénévoles et des autres membres du club.
- Chaque membre s'engage à veiller à une utilisation soignée du matériel mis à disposition et de respecter l'ordre et la propreté des locaux. Après l'utilisation, le matériel doit être remis en place. Il est interdit de pénétrer avec des chaussures d'extérieur dans la salle de gym.
- Les personnes intéressées par un cours peuvent assister gratuitement à une leçon d'essai sur rendez-vous. Elles doivent s'annoncer auprès du responsable du cours et donner leurs coordonnées complètes.

- Aucune annulation ne sera acceptée après les deux cours d'essai. La cotisation sera due. Sur présentation d'un certificat médical uniquement, le cas sera cependant étudié pour un remboursement complet ou partiel.
- Par le biais de votre inscription, vous approuvez l'utilisation de vos données personnelles par la SFGEV et les organes auxquels elle est affiliée (AGG, FSG), ainsi que l'utilisation et la transmission de la statistique des cours suivis aux différents organismes de subventions.
- Il est interdit d'effectuer des enregistrements vidéo ou audio dans tous les locaux, sans le consentement explicite du responsable du cours et, le cas échéant, des participants/es au cours. o Tous les cas non réglés par ce document seront traités par le comité de la SFGEV.

Aux gymnastes exclusivement

- Chaque membre participant à des compétitions doit faire l'acquisition de la tenue officielle de compétition lui permettant de participer aux concours. Le justaucorps appartient au membre qui ne pourra pas en demander le remboursement. En cas de perte, le membre doit acheter un nouveau justaucorps.
- Chaque membre inscrit à une manifestation par le club s'engage en cas d'absence à nous fournir pour la date de la manifestation un certificat médical ou dans le cas contraire à payer la finance d'inscription au club.
- Les membres absents sont priés d'en informer les responsables de cours, en cas d'absences non excusées trop fréquentes (15%) la SFGEV se réserve le droit de donner la place à un autre participant sans compensation financière.
- Les téléphones, ordinateurs portables, et autres appareils électroniques sans lien avec l'entraînement doivent être éteints dans la salle de gym.
- Les gymnastes doivent porter une tenue appropriée à l'activité pratiquée. Il est également obligatoire de s'attacher les cheveux et d'ôter ses bijoux et sa montre.
- La présence de la gymnaste est obligatoire pour toute la durée du cours. La gymnaste doit être en salle de gym changée à l'heure du début du cours (les vestiaires sont accessibles 10 minutes avant le début du cours).